



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-052 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES : Mise à jour des Autorisations de Programme - Crédit de Paiement - Budget principal

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Avant d'analyser le budget supplémentaire 2019, il convient d'adopter les modifications pour certaines Autorisations de Programme dont la dernière mise à jour date de mars 2019. Pour rappel, 4 AP sont actuellement en cours :

- n° 18 : Restauration de l'église St Bruno ;
- n° 24 : Centre Social Charles Béraudier ;
- n° 25 : Groupe scolaire Jean Moulin ;
- n° 26 : projet Mille Pas

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale en date du 6 mai,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **DE MODIFIER** l'opération de programme dénommée « Groupe scolaire Jean Moulin » en diminuant le coût du projet suite à une notification des subventions favorable

- * **Autorisation de programme** : GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN
- * **Imputation budgétaire** : 90 213 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 2 500 000 euros en dépenses
1 698 954 euros contre 1 642 447 euros en recettes
soit un coût net de 801 046 euros contre 857 553 euros
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 25)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2018	86 234,31	0,00	
2019	2 178 200,00	1 581 247,00	
2020	235 565,69	117 707,00	
Montant de l'AP :	2 500 000,00	1 698 954,00	801 046,00

- **DE MODIFIER** l'opération de programme dénommée « Projet Mille Pas » en diminuant le coût du projet suite à une notification des subventions favorable

- * **Autorisation de programme** : PROJET MILLE PAS
- * **Imputation budgétaire** : 90 71 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 2 500 000 euros en dépenses
1 112 239 € en recettes contre 900 000 euros
soit un coût net de 1 387 761 euros contre 1 600 000 €.
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 26)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2018	202 306,42	0,00	
2019	2 186 000,00	1 076 239,00	
2020	111 693,58	36 000,00	
Montant de l'AP :	2 500 000,00	1 112 239,00	1 387 761,00

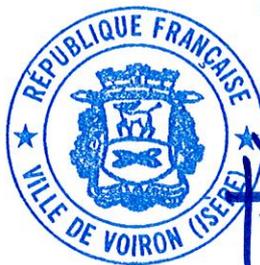
- **DE MODIFIER** l'opération de programme dénommée « Centre Social Charles Béraudier » en augmentant le coût de l'AP suite à une baisse des subventions et à un besoin de crédits supplémentaires pour finaliser l'opération

- * **Autorisation de programme** : CENTRE SOCIAL BERAUDIER
- * **Imputation budgétaire** : 90 63 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 785 020,22 euros contre 743 020,22 euros en dépenses
231 000 euros contre 151 000 € en recettes
soit un coût net de 554 020,22 euros contre 592 020,22 euros.
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n°24)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2015	85 887,67	79 000,00	
2016	285 339,10	36 300,00	
2017	238 771,77	35 700,00	
2018	123 021,68	0,00	
2019	52 000,00	80 000,00	
Montant de l'AP :	785 020,22	231 000,00	554 020,22

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par 30 voix **POUR** - 1 **ABSTENTION** (J. VIAL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT